

*Relations Nord-Sud*

problèmes que nous connaissons depuis longtemps et qui ne sont pas moins graves, comme par exemple la pollution de l'air et de l'eau, la croissance des villes, le déboisement et l'appauvrissement du sol, prennent de plus en plus des dimensions internationales; ces phénomènes ne connaissent pas de frontières.

Du côté positif, le gouvernement canadien et la communauté internationale se sont rendu compte de la gravité de ces questions et préparent diverses mesures pour les régler. On a réalisé des progrès encourageants aux niveaux intérieur et international. On se souvient que notre pays est intervenu de façon particulièrement active dans deux cas. Le Canada a joué un rôle important à la conférence sur l'environnement humain qui a eu lieu à Stockholm en 1972 et qui a eu pour résultat l'instauration du Programme de l'environnement des Nations Unies. Il a également été l'hôte d'une conférence internationale sur l'habitation humaine, (Habitat) qui a eu lieu à Vancouver en 1976 et a donné lieu à la création de la Commission des Nations Unies sur les habitations humaines. On pourrait mentionner bon nombre d'autres réussites, notamment la Convention de 1979 sur la pollution de l'air transfrontière à longue distance.

Plus près de chez nous, le gouvernement canadien doit s'employer à conclure avec nos voisins des accords sur la protection de l'environnement. On prévoit entamer des négociations avec les États-Unis ce mois-ci en vue de formuler une entente sur la pollution transfrontière de l'air. Il est littéralement d'importance vitale pour les Canadiens que ces négociations soient menées à bon terme. C'est là une autre question où le gouvernement se montrera vigilant, dans l'intérêt des Canadiens.

On doit trouver des solutions aux problèmes qu'il nous faut affronter dans le domaine de l'environnement, si difficiles à trouver soient-elles. Il ne fait aucun doute que le Canada et les autres pays du monde doivent s'intéresser dès maintenant aux conditions nécessaires à notre vie sur la planète dans une, deux ou trois décennies. Nous ne pouvons ignorer le risque croissant de catastrophe écologique. Nous ne pouvons, pour ainsi dire, éviter nos responsabilités par voie de réglementation.

Il est important de noter que la Chambre a reconnu ces responsabilités dernièrement, lorsque nous avons décidé à l'unanimité de modifier la loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique pour que nous puissions nous acquitter de nos obligations envers les États-Unis pour ce qui est de la pollution atmosphérique transfrontière. Nous espérons que les États-Unis feront de même.

Comme on le signale dans le document «Politique étrangère au service des Canadiens», les liens sont étroits entre les problèmes du milieu et la qualité de la vie, au Canada et à l'étranger. Ce thème englobe la promotion d'un milieu social sain et vivable comme aussi celle de l'écologie. Le terrorisme est un phénomène contemporain dont seule une collaboration internationale résolue saura venir à bout.

Le contrôle du trafic international de la drogue est un autre domaine où les efforts concertés de tous les pays s'imposent. Mais le Canada peut en outre promouvoir la qualité de la vie des Canadiens en répandant et enrichissant nos liens culturels à l'étranger, par les contacts humains dans les domaines des sciences et de l'enseignement, ainsi que dans ceux des arts,

renforçant et reflétant ainsi les caractères bilingue et multiculturel de la société canadienne.

Le développement économique du Canada est inextricablement lié au milieu international. Des facteurs extérieurs, et nos réactions à ces facteurs, seront d'importance primordiale pour notre croissance économique. Chacun de nos objectifs économiques sont assujettis à l'influence de facteurs externes. Qu'il s'agisse d'expansion régionale, d'adaptation industrielle, de perfectionnement professionnel, de nouveaux marchés pour nos produits, tous sont influencés par ce qui se passe outre-frontières. Le Canada doit poursuivre des politiques qui défendent, alimentent et encouragent notre croissance économique nationale.

Le Canada doit compter de plus en plus sur le système économique mondial. Les exportations canadiennes représentent une proportion plus forte du PNB que jamais auparavant. Nous avons un réseau de liens économiques avec le monde, réseau dont dépend notre bien-être économique.

Le Canada est essentiellement subordonné à des échanges multilatéraux libres et stables et à un régime de paiements. Nous devons collaborer avec nos principaux associés commerciaux et d'autres pour renforcer ce régime. Le régime subit actuellement de graves pressions protectionnistes de toutes parts. Aucun associé de la communauté commerciale ne peut se prétendre impeccable à cet égard. Qui aurait prévu, au début des années 70 par exemple, que dans les années 80, des revendications seraient formulées et des pressions exercées sur les échanges internationaux pour que des restrictions et des rajustements soient imposés aux grandes industries trop prospères? C'est un indice regrettable de notre époque et un défi que les nations commerçantes doivent relever.

Une plus grande diversification des relations économiques du Canada est la pierre d'angle de notre politique étrangère depuis un certain nombre d'années. Ces efforts ont été orientés notamment vers nos associés industrialisés, mais durant les années 70, les pays dits en voie d'industrialisation récente ont connu une forte croissance économique. Ces pays offrent au Canada des possibilités d'associations économiques mutuellement enrichissantes dans les années 80. Et ils recherchent eux-mêmes activement ces relations commerciales diversifiées.

Le Canada qui n'est membre d'aucun bloc commercial doit se constituer un réseau mondial d'associés commerciaux. Comme il n'entretient pas de rapports traditionnels avec bon nombre de ces pays, il va devoir faire des efforts pour établir des rapports stables et à long terme avec ces pays en commençant à zéro car il en aura particulièrement besoin dans un monde qui risque de devenir de plus en plus instable. Il lui faudra se doter d'une politique vigoureuse de renforcement de ses rapports bilatéraux avec des pays clés.

L'intensification de nos rapports bilatéraux que j'ai annoncée au nom du gouvernement en janvier dernier constitue en fait une mise à jour et un prolongement de notre politique de troisième option de 1972 car elle consiste à projeter jusque dans le tiers monde nos liens économiques par delà nos associés commerciaux traditionnels que sont les États-Unis, l'Europe et le Japon.

Pour illustrer l'importance que revêt déjà le tiers monde pour le Canada sur le plan commercial, je vais citer à la Chambre quelques chiffres. Les exportations canadiennes vers les pays en voie de développement constituaient 9.7 p. 100 du